Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-03_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 03-05-2026-CM : Règlement budgétaire et financier

Le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit l'existence d'un règlement budgétaire et financier, destiné à formaliser les règles internes de préparation, d'exécution et de suivi du budget de la commune.

Ce document contribue à sécuriser la gestion financière, à clarifier les rôles respectifs des élus et des services, et à harmoniser les pratiques de gestion dans un cadre lisible pour l'ensemble des acteurs.

Le renouvellement du conseil municipal issu des élections constitue un moment opportun pour actualiser ce cadre, afin de l'adapter aux priorités de la nouvelle mandature et aux évolutions des procédures budgétaires.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver une version actualisée du règlement budgétaire et financier de la commune, applicable à compter de son adoption

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives au vote du budget et à la gestion financière des communes,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune en vigueur

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-03_05_2026_CM-DE

Considérant qu'il y a lieu, à la suite du renouvellement du conseil municipal, de mettre à jour et d'adopter un règlement budgétaire et financier fixant les règles internes de gestion budgétaire et financière de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le règlement budgétaire et financier de la commune, annexé à la présente délibération.

DIT que ce règlement entre en vigueur à compter de la présente délibération

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

PJ-4.1 Règlement budgétaire et financier

Le Maire
Erwann LARUPT

